

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du: 12 Mai 2017

Article de l'ordre du jour numéro: 2

Résolution numéro: CA 2017-150

Recommandation D'autoriser un règlement hors Cour

D'autoriser un règlement hors cour, selon les paramètres contenus en annexe des présentes, dans le litige judiciaire opposant la firme CNIM Canada inc. et la STM (dossier de Cour : 500-17-082468-144).

D'autoriser M. Alain Brière, Directeur Exécutif, Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques, à signer toute transaction, quittance ou autre document nécessaire, afin de donner plein effet à la présente résolution.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: D.E. Capital humain, Appro et Aff. jur.

Nom: Alain Brière

Titre: Directeur exécutif

Date: 12/05/2017

Signature:

DE responsable:

Nom:

Titre:

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Le 6 février 2002, suivant un appel d'offres public, la STM accordait à CNIM Canada inc. (CA-2002-016) un contrat pour la fourniture et l'installation d'un nombre quarante-sept (47) escaliers mécaniques et deux (2) trottoirs roulants. Ce contrat a été modifié en cours d'exécution (CA-2002-096; CA-2003-033; CA-2003-034; CA-2005-126) pour enfin comporter un total de cent cinquante (150) escaliers mécaniques et deux (2) trottoirs roulants à travers les diverses stations du métro. L'installation et la mise en opération des escaliers et trottoirs roulants se sont effectuées à partir de 2004 jusqu'à 2011.

En date des présentes, quatre-vingt-dix-neuf (99) escaliers ont fait l'objet d'une « réception finale » aux termes du contrat. La réception finale des cinquante et un (51) escaliers ainsi que les deux (2) trottoirs roulants quant à eux n'ont pas été prononcés en raison d'anomalies non corrigées par CNIM. Les cinquante et un (51) escaliers mécaniques et deux (2) trottoirs roulants ont toutefois fait l'objet d'une "réception provisoire" aux termes du contrat.

CNIM a institué un recours contre la STM et celle-ci a déposé de son côté, une défense-demande reconventionnelle.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: AUTORISATION D'UN RÈGLEMENT HORS COUR AVEC CNIM CANADA INC.

Démarche, solution proposée et conclusion

Tel qu'autorisé lors d'une assemblée du conseil d'administration tenue le 7 mars 2017 (CA-2017-066), les représentants de la Société ainsi que les représentants de CNIM ont eu l'opportunité de présenter leur différends devant l'Honorable Yves Poirier, juge à la Cour supérieure du Québec qui a présidé une conférence de règlement à l'amiable (CRA) tenue à huis clos le 9 mars 2017. Suite à cette rencontre, sur la recommandation du juge, les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises avec leur équipes techniques et gestionnaires afin de pouvoir en arriver à un règlement hors Cour.

Le complément de l'opinion juridique (confidentielle et strictement privilégiée) jointe en annexe décrit les circonstances du dossier opposant CNIM à la STM. Elle décrit le règlement hors Cour qui serait satisfaisant pour les parties.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 09 05 2017
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: D.E. Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

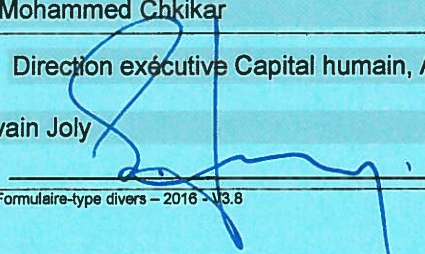
Nom: Me Mohammed Chkikar

Titre: Avocat

Service: Direction exécutive Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

Nom: Sylvain Joly

Titre: Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

Signature: 

Date: 10 mai 2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: AUTORISATION D'UN RÈGLEMENT HORS COUR AVEC CNIM CANADA INC.

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
 3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2018 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

(This section contains a large greyed-out area for providing details on subvention, financing, and certification.)

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: *Linda Lee*
 Date: 11/5/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: AUTORISATION D'UN RÈGLEMENT HORS COUR AVEC CNIM CANADA INC.

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

En effet, dans son recours CNIM réclamait à la STM la somme de 3 285 738,31 \$ pour les retenues contractuelles ainsi que les intérêts reliés aux termes du contrat. La STM refusait de payer cette somme considérant notamment que CNIM n'avait pas rempli les conditions préalables à la réception définitive des escaliers/trottoirs roulants ainsi qu'en raison des divers défauts contractuels de CNIM. La STM estimait également que CNIM n'avait pas fourni des escaliers et des trottoirs roulants de type « *pour service intense ou heavy duty* » ayant une durée de vie minimum de 25 ans et n'avait pas complété l'ensemble des travaux afin de fournir les escaliers exempts de tout vice les rendant impropres à l'usage auquel ils sont destinés, le tout tel qu'exigé au contrat. La STM réclamait à CNIM dans sa demande reconventionnelle une somme de 12 000 000,00 \$ à parfaire.

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat corporatif



À l'usage du Secrétariat corporatif

Assemblée du: 12 MAI 2017

Article de l'ordre du jour numéro: 3

Résolution numéro: CA-2017-151

Recommandation Modification du Programme d'allocation après retraite de la Société de transport de Montréal

1. D'approuver les modifications au Programme d'allocation après retraite de la Société de transport de Montréal;
2. De prévoir l'entrée en vigueur des modifications à la date de l'adoption;
3. La présente résolution modifie la résolution CA-2006-225 adoptée le 11 octobre 2006.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: \$ -

DE responsable Cap. hum., Appr. et Aff. jur.

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

Date : 9/5/2017

Signature:

DE responsable :

Nom :

Titre :

Date :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Le Programme d'allocation après retraite de la Société de transport de Montréal est en vigueur depuis le 1er janvier 1992. Accompagné d'une convention de retraite, ce Programme a été créé dans le but de payer aux participants, le cas échéant, des prestations en excédant de celles permises par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En effet, depuis le 1er janvier 1992, le Régime 1992 ne peut verser une rente quant à la portion excédant le salaire admissible reconnu par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La création de ce Programme est venu pallier à cette situation en permettant de continuer à percevoir les cotisations salariales et celles de l'employeur en vue de capitaliser au minimum ces prestations excédentaires.

Le 27 septembre 2000, le Programme a été modifié pour déterminer un nouveau taux de cotisation pour l'employeur et l'employé. Le 11 octobre 2006, le Programme a été modifié de nouveau, entre autres, pour clarifier certaines notions. Depuis 2006, diverses modifications ont été apportées au Règlement du Régime 1992 de sorte qu'une nouvelle harmonisation du Programme est nécessaire.

En conséquence, la Société souhaite modifier le texte du Programme afin de le mettre à jour, soit plus spécifiquement pour clarifier certains aspects administratifs et enchâsser dans le texte du Programme toutes les saines pratiques administratives, et ce, tout en uniformisant la terminologie utilisée avec celle du Règlement du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (ci-après «Régime 1992»).

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Modification du Programme d'allocation après retraite de la Société de transport de Montréal

Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat De gré à gré Levée d'options
 Renouvellement Sur invitation Autre
 Prolongation Public

Nombre d'entreprises ayant
obtenu les documents d'appel
d'offres: _____

Nombre de soumissions
déposées : _____

Annexes jointes

- Analyse juridique Analyse technique
 Analyse des prix Analyse de qualité
 Rapport d'analyse
des soumissions Liste des soumissionnaires
 Autres annexes Programme modifié

Cheminement décisionnel

 Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Ressources humaines

Date: (jj/mm/an) 26 04 2017

Comité : _____

Date: (jj/mm/an) _____

Démarche et conclusion

Considérant l'intention de la Société de faire une mise à jour du Programme d'allocation après retraite;

Considérant que les modifications qu'entraînera cette mise à jour du Programme en faciliteront la gestion et n'engendreront aucun coût additionnel pour la Société;

Pour ces motifs, nous requérons :

L'approbation des modifications proposées au Programme d'allocation après retraite de la Société de transport de Montréal.

Le tout tel que proposé dans la présente recommandation.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable

 S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique Développement durable

Préparé par:

 Service des régimes de retraite

Nom: Lyne Claude

Titre : Conseillère juridique

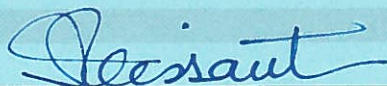
Service:

 Service des régimes de retraite

Nom: Isabelle Poissant

Titre: Directrice

Signature: _____



Date: _____

9 Mai 2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Modification du Programme d'allocation après retraite de la Société de transport de Montréal

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

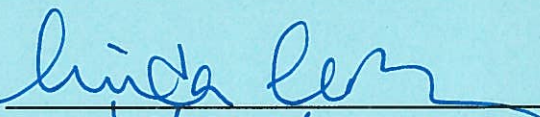
Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 
Date: 11/5/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Modification du Programme d'allocation après retraite de la Société de transport de Montréal

Suite de la rubrique

- Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Les modifications apportées au Programme permettent notamment de préciser les règles de gouvernance, de clarifier l'application de certains cas particuliers, comme par exemple les cas de divorce et de retraite progressive, et de préciser la définition de certains termes en fonction de la pratique administrative appliquée.

Suite de la rubrique

- Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat corporatif

À l'usage du Secrétariat corporatif

Article de l'ordre du jour numéro: 4

Assemblée du: 12 Mai 2017

Résolution numéro: CA-2017-152

Recommandation Vente en lot à tarif réduit

Dans le contexte du service des ventes en lot:

Autoriser une dérogation à l'article 41 du règlement R-105 (Section V: Tarifs autres qu'ordinaire) afin de permettre l'utilisation de titres unitaires à tarif réduit à des clients de moins de 18 ans et de plus de 65 ans sans que ceux-ci ne soient détenteurs d'une carte OPUS avec photo.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

0,00 \$ -

DE responsable: Expérience client et activ. commerciales

Nom: Michel Lafrance

Titre: Directeur exécutif

Date: 13 Avril 2017

Signature:

DE responsable:

Nom

Titre

Date: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Le CA a autorisé le 6 juillet 2016 la vente sur support individuel du titre 10 passages à des organisations répondant à des critères d'éligibilité prédéfinis et pour lesquelles le partage de titres entre individus est essentiel. Les organisations ciblées sont des organismes publics ou organismes à but non lucratif, de services de garde, les établissements d'enseignement reconnus par le Ministère de l'Éducation et des camps de jour.

L'objectif était d'adapter et d'encadrer une pratique établie lors de l'implantation du système OPUS qui visait à permettre la vente de passages unitaires à ces clients au tarif avantageux des lisières de 6 passages qui étaient vendues dans nos canaux traditionnels. Avec le déploiement OPUS, ces lisières devenaient exclusivement disponibles sur OPUS.

L'application de cette mesure au tarif réduit nécessite une dérogation à la réglementation en place.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Vente en lot à tarif réduit

Démarche, solution proposée et conclusion

Certaines organisations, clientes des ventes en lot (notamment des écoles ou des centres jeunesse), ne sont pas en mesure d'exiger que leurs clients, à qui elles fournissent gracieusement des titres, possèdent une carte OPUS avec photo (bien qu'ils soient éligibles) ni de s'assurer, s'ils la possèdent, qu'ils la transportent en tout temps lors de leurs déplacements.

Or, le règlement l'article 41 du règlement R-105 (Section V: Tarifs autres qu'ordinaire) précise que toute personne désirant bénéficier du tarif réduit doit détenir une carte OPUS avec photo.

Il est donc recommandé de déroger à cette règle afin de permettre, dans le contexte de titres achetés au service de vente de titres en lot par des organisations éligibles, l'utilisation de titres unitaires à tarif réduit par des clients de moins de 18 ans et de plus de 65 ans sans que ceux-ci soient détenteurs d'une carte OPUS avec photo.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité Service à la clientèle

Date: 20 04 2017

JJ MM AAAA

Comité:

Date:

JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre.

Adapter ses tarifs et ses services aux besoins de différentes clientèles pour améliorer la capacité de chaque individu à participer à la vie sociale et économique de la région métropolitaine.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: Division stratégie marketing et développement de marchés

Nom: Yannick Maher

Titre: Conseiller corporatif - chef de produits

Service: Direction Marketing, Communications et Affaires publiques

Nom: Nadine Bernard

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 13-4-2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Vente en lot à tarif réduit

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: *Linda Lem*

Date: 11/5/2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 5

Assemblée du: 12 Mai 2017

Résolution numéro: CA-2017-153

Recommandation Campagne publicitaire - mesures d'atténuation des chantiers Turcot-Bonaventure-Champlain

Il est recommandé :

D'autoriser un contrat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'achat d'espaces médias dans le cadre de la campagne publicitaire du printemps 2017 pour promouvoir les bonifications de service liées aux chantiers routiers du triangle Turcot-Bonaventure-Champlain, au montant de 347 901,71\$ avant taxes.

Ce montant inclut l'espace média, les frais de production, les honoraires de l'agence et la commission du CSPQ.

Cette dépense sera remboursée dans le cadre du projet de mitigation TBC (MTMDET et Ville de Montréal).

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

400.000,00 \$

Toutes taxes incluses

DE responsable: Expérience client-activités commerciales

Nom: Michel Lafrance

Titre: Directeur exécutif

Date: 02 Mai 2017

Signature:

DE responsable:

Nom

Titre

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Les bonifications de service mises sur pied afin d'atténuer les effets des chantiers routiers Turcot-Bonaventure-Champlain sur la circulation routière influencent déjà l'achalandage sur les réseaux bus et métro. Un bon service est une condition de base à une expérience client positive, tant pour les nouveaux clients que les clients existants. Il est donc important de faire connaître notre offre de service, encore plus lorsqu'elle est bonifiée.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Campagne publicitaire - mesures d'atténuation des chantiers Turcot-Bonaventure-Champlain

Démarche, solution proposée et conclusion

La congestion routière causée par les nombreux chantiers routiers sur l'île de Montréal peut mettre la patience des automobilistes à rude épreuve. C'est dans l'intention d'offrir aux automobilistes des alternatives de déplacements efficaces qu'ont été mises sur pied les différentes mesures d'atténuation. Ainsi, des bonifications de service ont débuté à l'automne 2016 sur 13 lignes de bus dans le Grand-Sud-Ouest ainsi que l'ajout d'un train sur la ligne verte aux heures de pointe.

Financées par Mobilité Montréal, les mesures en place ont déjà fait leurs preuves avec une hausse d'achalandage de nos services dans les secteurs ciblés (réseau de bus : + 3% et réseau de métro: + 5%).

Afin de soutenir la hausse d'achalandage, nous devons faire connaître davantage cette offre de service et les convaincre d'essayer (et d'adopter) le transport collectif, nous proposons de remettre en marché la campagne publicitaire créée en 2016 s'adressant aux automobilistes circulant dans la zone du triangle Turcot-Bonaventure-Champlain.

Nous recommandons un plan média dont la stratégie est basée sur l'utilisation de super panneaux routiers aux abords des grandes artères des zones de travaux (autoroutes 15, 20 et 720) ainsi que l'utilisation d'autres médias de masse (web, radio, télé) pour un impact soutenu. La valeur du plan média est de 400 000,00 \$ taxes incluses et ce contrat est adjugé conformément à l'article 104 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01) permettant de conclure un contrat de gré à gré auprès du Centre de services partagés du Québec.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S/O

Date:

JJ MM AAAA

Comité:

Date:

JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif.

Les mesures d'atténuation (les bonifications de service) que l'on souhaite publiciser bénéficieront autant aux clients qu'aux automobilistes qui se laisseront convaincre de troquer leur voiture pour le transport collectif.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par:

Nom: Michelle Landry

Titre: Chef de division - Communications

Service: Marketing, communications et affaires publiques

Nom: Nadine Bernard

Titre: Directrice - Marq., comm. et aff.publiques

Signature:

Date: 2 mai 2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Campagne publicitaire - mesures d'atténuation des chantiers Turcot-Bonaventure-Champlain

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre	38200			
Compte	553375			
Ordre interne	2861			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 15 05 2017 à 30 06 2017
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	347.901,71\$			347.901,71\$
(B) TPS	17.395,09\$	0,00\$	0,00\$	17.395,09\$
(C) TVQ	34.703,20\$	0,00\$	0,00\$	34.703,20\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	400.000,00\$	0,00\$	0,00\$	400.000,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	34.746,68\$	0,00\$	0,00\$	34.746,68\$
(F) Montant net (D - E)	365.253,32\$	0,00\$	0,00\$	365.253,32\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Cette dépense sera remboursée dans le cadre du projet de mitigation TBC (MTMDET et Ville de Montréal).

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Lem

Date: 11/5/2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat corporatif



À l'usage du Secrétariat corporatif

Article de l'ordre du jour numéro : 6

Assemblée du : 12 MAI 2017

Résolution numéro : CA. 2017-154

Recommandation STM-4612-09-13-25

D'ADJUGER à la firme « Gemalto Canada Inc. », un contrat de fourniture de cartes à puce communes de transport, pour la période du 7 juin 2017 au 6 juin 2020, au montant de 4 112 640,00 \$, plus les taxes de 615 867,84 \$, pour un montant maximum de 4 728 507,84 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4612-09-13-25, et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 4.728.507,84 \$ Toutes taxes incluses

DE responsable PLANIF., FINANCE & CONTRÔLE

Nom : Linda Lebrun

Titre : Directrice Exécutive

Date : 25/4/2017

Signature:

DE responsable : S.O.

Nom : S.O.

Titre : S.O.

Date : _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Le présent appel d'offres s'inscrit dans le cadre du système de vente et perception de la STM. Ces cartes à puce communes de transport (CPCT) servent pour les opérations de vente et de perception de titres de la STM et des autres autorités de transport en commun (AOT) participantes au système de vente et de perception des titres exploités par la STM. Ces cartes permettent aux clients de charger, recharger et valider facilement des titres de transport avec une carte réutilisable.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division vente & perception de la Direction vente et perception et revenus voyageurs, en collaboration avec la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-4612-09-13-25 (Adjudication)
Titre de l'appel d'offres : Fourniture de cartes à puce communes de transport

Processus d'adjudication de contrat

Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat De gré à gré Levée d'options
 Renouvellement Sur invitation Autre
 Prolongation Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: 9

Nombre de soumissions déposées : 4

Annexes jointes

- Analyse juridique Analyse technique
 Analyse des prix Analyse de qualité
 Rapport d'analyse des soumissions Liste des soumissionnaires
 Autres annexes

Cheminement décisionnel

 Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : S.O.

Date: (jj/mm/an)

Comité :

Date: (jj/mm/an)

Démarche et conclusion

La démarche de l'appel d'offres

Un avis a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le 9 décembre 2016. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 27 janvier 2017.

Le marché

Au fil des années, nous nous assurons de rester à l'affût des différentes technologies et fournisseurs de cartes dont la technologie est compatible avec notre système de vente et perception et son évolution, et ainsi, connaître plusieurs fournisseurs en mesure de répondre à notre appel d'offres.

Afin de bien suivre le marché, nous sommes présents dans certains congrès ou salons pour aller à la rencontre des fournisseurs potentiels.

Analyse des soumissions et processus d'adjudication

Neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre elles ont déposé une offre dont quatre (4) sont recevables. Seuls les deux (2) plus bas soumissionnaires ont vu leurs produits testés au niveau de leur fonctionnalité sur les équipements de vente et perception, et les deux (2) sont conformes. Le plus bas soumissionnaire, soit la firme Gemalto Canada Inc., est conforme. Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable

 S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Réduire notre empreinte écologique.

S'approvisionner de façon responsable.

Les cartes OPUS sont conçues pour être réutilisées sur plusieurs années privilégiant de ce fait la gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E (réduction-réemploi-recyclage-valorisation et élimination). Aussi, les entreprises qui font l'objet de la recommandation détiennent une certification ISO 14001 attestant qu'elles détiennent un système de gestion environnemental. Une entreprise certifiée démontre qu'elle réduit au minimum l'effet dommageable de ses activités et son impact sur l'environnement et améliore de façon continue sa performance environnementale.

Voir suite de la rubrique Développement durable

Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

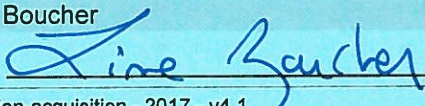
Nom: Éline Thibodeau

Titre : Administrateur de contrats

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 24/04/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-4612-09-13-25 (Adjudication)
Titre de l'appel d'offres : Fourniture de cartes à puce communes de transport

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre	00000			
Compte	161001			
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	4.728.507,84			4.728.507,84

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 07 06 2017 à 06 06 2020
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	527.261,54\$	1.370.880,00\$	2.214.498,46\$	4.112.640,00\$
(B) TPS	26.363,08\$	68.544,00\$	110.724,92\$	205.632,00\$
(C) TVQ	52.594,34\$	136.745,28\$	220.896,22\$	410.235,84\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	606.218,96\$	1.576.169,28\$	2.546.119,60\$	4.728.507,84\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	52.660,25\$	136.916,64\$	221.173,03\$	410.749,92\$
(F) Montant net (D – E)	553.558,71\$	1.439.252,64\$	2.324.946,57\$	4.317.757,92\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.


Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 
Date: 11/5/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-4612-09-13-25 (Adjudication)
Titre de l'appel d'offres : Fourniture de cartes à puce communes de transport

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Option(s) de renouvellement

Le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois chacune.

Règle d'adjudication

Comme le prévoit la règle d'adjudication de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Estimation

L'estimation de contrôle pour ce contrat est de 4 979 554,60 \$ toutes taxes incluses, le prix soumis de 4 390 757,28 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 588 797,32 \$ (12 % favorable). Cet écart s'explique par le fait que même si à travers les années les prix ont diminué de façon importante, il aurait été hasardeux de prévoir une baisse plus marquée étant donné les baisses successives au niveau des contrats précédents et la diminution du nombre d'années couvertes par l'appel d'offres actuel.

Le prix unitaire obtenu pour le présent contrat représente un écart de 0,1459 \$ (12 % favorable) par rapport au dernier prix payé par la STM. Cet écart s'explique par le fait que le marché de Montréal pour les cartes à puce en Amérique du Nord est important et intéressant pour plusieurs fournisseurs. Les procédés et processus de production, de même que les composants électroniques, peuvent aussi être amenés à s'améliorer, entraînant une diminution des coûts. Comme les fournisseurs rivalisent afin de dominer le marché, ils tentent de nous proposer le prix le plus bas possible en fonction de leur contexte économique.

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Historique du/des contrat(s) précédent(s)

Contrat : STM-4215-02-12-25
Nature de l'autorisation : Contrat de base, Résolution CA-2013-101
Montant autorisé TTI (sans contingence) : 6 242 176,71 \$
Période couverte par l'autorisation : du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2017
Adjudicataire : Oberthur Technologies

Historique du/des contrat(s) précédent(s) (suite)

Contrat : STM-4215-02-12-25
Nature de l'autorisation : Ajout de fonds, Résolution CA-2017-079 (CA d'avril 2017)
Montant autorisé TTI (sans contingence) : 766 085,31 \$
Période couverte par l'autorisation : du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2017
Adjudicataire : Oberthur Technologies

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat corporatif

À l'usage du Secrétariat corporatif

Assemblée du :

12 MAI 2017

Article de l'ordre du jour numéro :

7

Résolution numéro :

CA-2017-155

Recommandation Suspension de l'acquittement du droit de passage - 17 mai 2017

D'autoriser la suspension de l'obligation d'acquitter son droit de passage sur tout le réseau bus, métro et de transport adapté de la STM lors de la journée commémorative du 17 mai 2017, alors que Montréal célébrera son 375^e anniversaire.

La renonciation de recettes est estimée à environ 580 000 \$.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable : Expérience client et activités comm.

Nom: Michel Lafrance

Titre: Directeur exécutif

Date: 05 MAI 2017

Signature:

DE responsable :

Nom

Titre

Date :

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Le 17 mai 2017, Montréal célébrera son 375^e anniversaire. Pour marquer cette journée historique, la STM permettra l'utilisation des réseaux bus et métro sans frais. En plus de renforcer le positionnement de la STM comme catalyseur de la vie urbaine et partie prenante des grands événements montréalais, cette initiative contribuera grandement à assurer la fluidité des 100 000 personnes attendues pour l'illumination du Pont Jacques-Cartier en soirée.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Suspension de l'acquittement du droit de passage - 17 mai 2017

Démarche, solution proposée et conclusion

En vertu de l'article 76 du Règlement R-105, une telle dérogation à l'application du règlement est possible, suivant les directives émises par le Conseil d'administration.

La gratuité sera offerte dès le début du service à 5 h 00 le 17 mai, jusqu'à la fermeture du service bus de nuit à 4 h 59 le 18 mai. Afin de mettre en place la gratuité, les boîtes de perception autobus seront désactivées et les tourniquets du métro débarrés.

Lors d'un mercredi moyen de mai, le nombre de déplacements est d'environ 1,1 M. Puisque 80 % des déplacements se font avec un titre illimité (mensuel, hebdo et TRAM), ce sont 220 000 déplacements ou 110 000 clients qui bénéficieront de la gratuité, ce qui représente une renonciation de recette d'environ 580 000 \$. Cette estimation ne prend pas en compte l'augmentation de l'achalandage générée par les activités du 375e.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S/O

Date:

JJ

MM

AAAA

Comité: S/O

Date:

JJ

MM

AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre.

Cette initiative permet d'initier des non-utilisateurs et/ou utilisateurs occasionnels aux bienfaits du transport collectif et de renforcer l'adhésion de la clientèle, des partenaires et des citoyens au mouvement collectif.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: Marketing

Nom: Nathalie Pomerleau

Titre: Conseillère corporative - Mise en marché

Service: Marketing, communicatoïn et affaires publiques

Nom: Nadine Bernard

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 5 mai 2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Suspension de l'acquiescement du droit de passage - 17 mai 2017

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3'	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Trésorier: *Linda Lem*

Disponibilité des fonds ?

Date: 11/5/2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du: 12 mai 2017

Article de l'ordre du jour numéro: 8

Résolution numéro: CA-2017-156

Recommandation DEV2017-15 - Nouveau terminus pour la ligne 170 – Keller

Il est recommandé de déplacer le terminus de la ligne 170 – Keller. Cette modification entrera en vigueur le lundi 28 août 2017.

Le tout pour un nombre approximatif de 1 000 heures de service par année.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: \$ -

DE responsable: Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Directrice exécutive et trésorière

Date: 9 mai 2017

Signature: Linda Lebrun

DE responsable:

Nom:

Titre:

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Le terminus de la ligne 170-Keller est situé dans un secteur résidentiel dense de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, à l'intersection de la rue Toupin et du boulevard Gouin Ouest. Or, la ligne offre un haut niveau de service en période de pointe de la journée. Par conséquent, au cours des dernières années, il a été convenu de ne pas s'immobiliser au terminus afin d'éviter toute nuisance au voisinage. Toutefois, ceci entraîne de nombreuses contraintes pour le service des opérations de la STM et rend la planification du service complexe.

Le terminus en direction nord (Keller/Laurentien) n'est pas le même que celui en direction sud (Toupin/Gouin Ouest) selon la période de la journée ce qui est source de confusion pour la clientèle (le matin, le soir et les jours de fins de semaine). D'autre part, au niveau de l'exploitation, de nombreuses heures de services bus improductives sont induites par cette situation.

Enfin, il est à noter que plusieurs demandes nous ont été faites par les résidents du quartier (aux alentours de la rue Jean-Bouillet) afin d'améliorer l'accès au transport pour ce secteur résidentiel à proximité de la ligne 170-Keller. Environ 300 résidents du secteur sont à une distance de plus de 500 m de la ligne 170-Keller ou de la 468-Express Pierrefond/Gouin donnant accès à la station de métro Côte-vertu (ligne orange).

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: DEV2017-15 - Nouveau terminus pour la ligne 170 – Keller

Démarche, solution proposée et conclusion

Consciente de cette réalité et des besoins exprimés, la STM, en accord avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et les représentants du centre de transport Saint-Laurent, a évalué différents scénarios pour simplifier cette ligne.

La solution proposée consiste à modifier, dès cet automne, l'offre de service de la ligne 170 en prolongeant son parcours vers un secteur plus propice à la mise en place d'un terminus unique (face à l'église hispanique Sendero à l'intersection des avenues Jean-Bourdon et Louis-Jadon).

Ce déplacement du terminus de la ligne permet ainsi de faciliter son opération et d'assurer une meilleure planification du service tout en minimisant les nuisances pour le voisinage. D'autre part, cette solution améliorera l'accessibilité à la ligne pour les 300 résidents du secteur. Les résidents du tronçon de l'avenue Jean-Bourdon entre les rues Henri-d'Arles et Beauséjour auront notamment un accès direct au service de la ligne 170 - Keller de la STM.

Les analyses démontrent que ce déplacement n'aura pas d'impact sur le temps de parcours de la clientèle actuelle.

Cette proposition représente une augmentation d'environ 1 000 heures de service par année.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité Service à la clientèle

Date: 20 04 2017
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: Mobilité et développement des réseaux

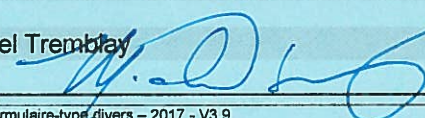
Nom: Olivier Notte

Titre: Conseiller en développement des réseaux

Service: Planification et développement des réseaux

Nom: Michel Tremblay

Titre: Directeur par intérim

Signature: 

Date:

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: DEV2017-15 - Nouveau terminus pour la ligne 170 – Keller

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

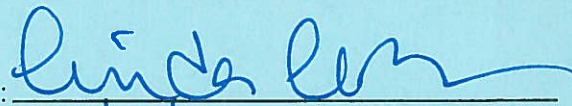
2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
 3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**
 Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 
 Date: 11/5/2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat corporatif

À l'usage du Secrétariat corporatif

Assemblée du:

12 MAI 2017

Article de l'ordre du jour numéro:

9

Résolution numéro:

CA-2017-157

Recommandation

De remplacer la charte du comité d'Audit du conseil d'administration, tel qu'adoptée le 8 mars 2006 (résolution CA-2006-045), modifiée le 1^{er} juin 2011 (résolution CA-2011-177D), le 5 décembre 2012 (CA-2012-377) et le 6 juillet 2016 (résolution CA-2016-238), par le texte joint en annexe à cette recommandation.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: Secrétariat corporatif

Nom: Me Sylvain Joly

Titre: Secrétaire corporatif

Date: 8 mai 2017

Signature:

DE responsable:

Nom

Titre

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Le 8 mars 2006, le conseil créait le «COMITÉ DE VÉRIFICATION» (résolution CA-2006-045), qui porte maintenant le nom de «COMITÉ D'AUDIT».

Il est proposé de procéder à une nouvelle mise à jour de manière à mieux répondre aux besoins d'audit de la Société. Celle-ci aura une incidence positive sur la gouvernance de la Société en permettant d'y inclure une nouvelle responsabilité et de modifier une responsabilité existante pour refléter les meilleures pratiques qui s'appliquent à un comité d'audit.

La dernière mise à jour de la charte de ce comité a eu lieu en juillet 2016.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Modification à la charte du comité d'Audit du conseil d'administration

Démarche, solution proposée et conclusion

À la demande des membres du comité d'Audit du conseil d'administration et du vérificateur général de la Société, il est proposé de modifier la charte du comité d'audit de manière à ajouter le texte qui suit à la liste des obligations et des responsabilités qui sont décrites à son article 3 :

- **Approuver au préalable tous les services à obtenir d'un auditeur indépendant, incluant les mandats pour tout service autre que ceux d'audit. Le comité peut déléguer ce pouvoir d'approbation à l'un de ses membres. Les décisions d'un membre du comité à qui ce pouvoir a été délégué doivent être présentées au comité lors de sa prochaine réunion. Les services d'un auditeur indépendant demeurent assujettis au respect des règles d'attribution de contrat prévues à la Loi sur les sociétés de transport en commun ainsi que les règlements, politiques et directives de la STM.**

Pour remplacer la responsabilité : « examine et soumet à l'approbation du conseil, le plan pluriannuel d'audit ainsi qu'un calendrier annuel de réalisation des travaux d'audit interne; » par la suivante :

À cette fin, le comité :

- **examine et approuve le plan pluriannuel d'audit ainsi qu'un calendrier annuel de réalisation des travaux d'audit interne;**

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: d'Audit

Date: 09 02 2017
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Optimiser la contribution économique et la performance de la STM.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par:

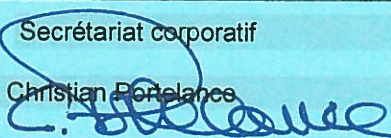
Nom: Sylvain Laliberté

Titre: Conseiller corporatif - Politiques et directives

Service: Secrétariat corporatif

Nom: Me Christian Portelance

Titre: Secrétaire corporatif adjoint

Signature: 

Date: 8.05.2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Modification à la charte du comité d'Audit du conseil d'administration

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de _____ à _____
 JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? NON

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Lem

Date: 11/5/2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat corporatif



À l'usage du Secrétariat corporatif

Assemblée du: 12 MAI 2017

Article de l'ordre du jour numéro: 10

Résolution numéro: CA-2017-158

Recommandation STM 5761-04-17-84 / Approuver les conditions de la servitude projetée (lot 1 165 467 / Côte-Vertu)

D'APPROUVER les conditions d'une servitude réelle et perpétuelle de non-construction et de passage à intervenir entre la Société de transport de Montréal (ci-après nommée : « STM ») et la Ville de Montréal (ci-après nommée : « Ville »), requise pour l'entretien, la réparation et le remplacement d'une infrastructure souterraine (ci-après nommée : « conduite d'égout »), en faveur de la Ville, qui grèvera en partie le lot 1 165 467, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après nommée : « lot 1 165 467 »).

D'AUTORISER les signataires de la STM à conclure un acte de servitude et signer tout document ainsi que d'apporter toutes modifications auxdits documents et à l'acte à intervenir non incompatible avec les présentes afin de donner pleinement effet à la présente recommandation.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

0,00 \$ Toutes taxes incluses

DE responsable: Ing., Infrastructures et projets majeurs

Nom: François Chamberland

Titre: Directeur exécutif

Date: 2017/04/24

Signature:

DE responsable:

Nom

Titre

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu (Ci-après nommé: « GCV »), un garage souterrain sera construit afin de garer des trains et d'intégrer un atelier d'entretien pour lesdits trains. Cette infrastructure, à être construite dans l'arrondissement Saint-Laurent, sera raccordée par un tunnel à la station Côte-Vertu.

Afin de voir à la construction du GCV, la STM doit pouvoir accéder au lot 1 165 467, d'autant plus que ce lot est situé entre les lots déjà acquis par la STM. Étant donné les contraintes et les exigences de la Ville relativement aux conditions à être prévues dans la servitude qui grèvera ultérieurement une partie dudit lot en raison de la présence d'une conduite d'égout, il est requis d'obtenir l'approbation du CA de la STM et ce, afin d'obtenir les autorisations nécessaires de la Ville pour effectuer les travaux préalablement au transfert de propriété dudit lot 1 165 467.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM 5761-04-17-84 / Approuver les conditions de la servitude projetée (lot 1 165 467 / Côte-Vertu)

Démarche, solution proposée et conclusion

Le lot 1 165 467, appartenant à la Ville de Montréal, ayant en tréfonds une conduite d'égout, est situé entre les deux (2) terrains acquis par la STM en 2016 (CA 2015-274/ CA 2015-381). L'acquisition de ce lot est essentielle pour l'exploitation du GCV. Cette acquisition fera l'objet d'une future recommandation au CA de la STM et ce, aux termes d'un acte d'échange, sans soulte, à intervenir ultérieurement entre celle-ci et la Ville.

Afin d'obtenir de la Ville l'accès au lot 1 165 467 pour que la STM puisse débiter la réalisation des travaux du GCV dans les délais prévus, il est requis d'approuver les conditions de la servitude projetée faisant l'objet de la présente recommandation.

La Direction Gestion des projets majeurs - Métro a été consultée et a travaillé de concert avec les Affaires juridiques et la Gestion immobilière et aménagement, tous deux de la Direction Exécutive Capital Humain, Approvisionnement et Affaires juridiques, dans les échanges et négociations avec la Ville relativement aux conditions de ladite servitude, la validation des clauses et l'incidence de celles-ci au niveau du projet et de l'exploitation suite à la réalisation du GCV.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S/O

Date:

JJ MM AAAA

Comité: S/O

Date:

JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif.

Réduire notre empreinte écologique.

Chantier 1 : le garage Côte-Vertu est requis pour garer et entretenir une partie des nouvelles voitures Azur.

Chantier 5 : les projets de construction doivent viser une certification en développement durable. Le projet de garage Côte-Vertu vise une certification Envision TM de l'ISI (Institute for Sustainable Infrastructure).

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

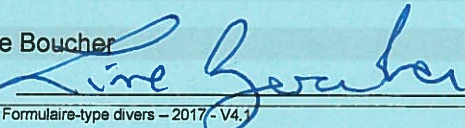
Nom: Sandra Boucher

Titre: Administrateur immobilier

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 21/04/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : STM 5761-04-17-84 / Approuver les conditions de la servitude projetée (lot 1 165 467 / Côte-Vertu)

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-156-1			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de _____ à _____
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-156-1 (Garage Côte-Vertu) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme régulier. Une demande de subvention de principe sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Lem
 Date: 12/5/2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat corporatif

À l'usage du Secrétariat corporatif

Assemblée du:

12 MAI 2017

Article de l'ordre du jour numéro:

11

Résolution numéro:

CA-2017-159

Recommandation Autoriser la convention de règlement avec Nova Bus

D'AUTORISER un règlement final résultant en une modification contractuelle en regard aux contrats, 2739-06-01-05, 3216-05-06-71, 3495-03-08-37 et 3722-10-09-39, I-13-600-06 et I-14-600-35 avec NOVA BUS, une division de GROUPE VOLVO CANADA INC., selon les paramètres prévus dans l'opinion juridique (confidentielle et strictement privilégiée) et conditionnellement à l'acceptation de toutes les autres Sociétés de transport en commun.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: Bus

Nom: Renée Amilcar

Titre: Directrice exécutive

Date: 11 mai 2017

Signature:

DE responsable: S/O

Nom S/O

Titre S/O

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

Améliorer l'expérience client

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance

Maîtriser les finances

Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Des contrats ont été accordés à Nova Bus, une division du groupe Volvo Canada inc., pour l'acquisition d'autobus urbains.

La STM est mandataire des contrats 2739-06-01-05, 3216-05-06-71, 3495-03-08-37 et 3722-10-09-39 et RTC est mandataire des contrats I-13-600-06 et I-14-600-35.

Certains différends sont survenus entre les Sociétés de transport en commun et Nova Bus dans le cadre de la gestion contractuelle de ces contrats en regard notamment de l'application des défauts systématiques, de l'application des garanties ainsi que sur les délais de réalisation des bulletins de service émis par Nova Bus.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Autoriser la convention de règlement avec Nova Bus

Démarche, solution proposée et conclusion

La STM et RTC réclament en leur nom et aux noms des Sociétés, des sommes pour des réclamations de garantie et défauts systématiques relativement aux documents d'appel d'offres STM 2739-06-01-05, STM-3216-05-06-71, STM-3495-03-08-37 et STM-3722-10-09-39, I-13-600-06 et I-14-600-35.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les représentants des Sociétés et ceux de Nova Bus afin de discuter des différends découlant de cette situation et d'examiner la possibilité de parvenir à une entente à ce sujet.

Il est recommandé d'autoriser un règlement final avec NOVA BUS, une division de GROUPE VOLVO CANADA INC., selon les paramètres prévus dans l'opinion juridique (confidentielle et strictement privilégiée) et conditionnellement à l'acceptation de toutes les autres Sociétés de transport en commun.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 11 04 2017
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Nom: Julie Gallant

Titre: Administrateur de contrats

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 11/05/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Autoriser la convention de règlement avec Nova Bus

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Bern
Date: 12/5/2017